

# 1

## LA DÉMARCHE DE RÉFLEXION ET DE PARTICIPATION COLLECTIVE POUR UNE GESTION CONCERTÉE DE L'EAU DANS L'AIN

### Les enjeux d'une gestion concertée et partagée de l'eau dans l'Ain

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles dans l'Ain. Le Département a été particulièrement touché par le manque de pluie depuis septembre, en plus d'un été 2022 exceptionnellement chaud et sec, qui n'a pas permis de réalimenter les nappes d'eau souterraines aindinoises. Des restrictions d'eau sont restées en place tout l'hiver et se sont amplifiées au cours de l'été 2023, notamment dans la partie ouest du Département, placé en situation d'alerte renforcée par un arrêté préfectoral « sécheresse ». Depuis août 2018, il n'y a eu que quatre mois sans de telles restrictions.

Dans ce contexte, la préfète de l'Ain a décidé de travailler en collaboration avec le Conseil Départemental, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs du territoire pour s'adapter et sensibiliser aux conséquences du changement climatique.

### La méthode de réflexion et de participation collective

#### • L'organisation de la conférence de l'eau le 25 avril 2023

À l'initiative de l'État, une conférence sur l'eau a eu lieu le 25 avril 2023 à Jujurieux, réunissant tous les décideurs de l'Ain et les utilisateurs de la région. L'objectif était de sensibiliser sur la façon dont l'eau est gérée par les autorités publiques (gestion en cas de sécheresse, restrictions d'utilisation de l'eau, contrôles, communication, etc.). Cette conférence a également souligné l'importance de rassembler tous les acteurs du territoire pour élaborer des mesures adaptées à une gestion collective de l'eau.

#### • Les ateliers de l'eau du 20 juin 2023

Après cette conférence, les services du gouvernement ont organisé avec le Conseil Départemental des ateliers de participation le 20 juin 2023. Collectivités, acteurs privés, associations et autres ont discuté d'un problème commun : comment traiter la sobriété, l'adaptation au changement climatique et la résilience dans les différents usages de l'eau ?

L'événement a rassemblé plus de 200 participants. Parmi eux, il y avait 12 animateurs et des experts. 93 idées ont été formulées autour de 8 ateliers thématiques (sensibilisation par l'éducation et la communication, utilisation des fonds publics, préservation de l'environnement, usages industriels, agricoles, domestiques et publiques). Le travail en atelier a permis d'identifier 31 idées d'actions prioritaires, classées en fonction de leur délai de mise en œuvre ou de leurs effets envisagés.

# 2

## LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS « L'EAU DE L'AIN »

Ces ateliers font partie du plan d'actions pour mieux gérer l'eau, qui a été annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023, et que les services de l'État et les élus souhaitent mettre en œuvre dans le Département.

### Gouvernance de « L'eau de l'Ain »

La restitution de la démarche devant les élus a eu lieu à l'assemblée Départementale le 3 juillet. Les chambres consulaires se sont associées à cette présentation.

La mise en place concrète de ces actions dépend de tous les acteurs du Département de l'Ain. L'État, le Conseil Départemental et les chambres consulaires s'engagent à suivre prioritairement la mise en œuvre des actions qui relèvent de leur champ de compétence.

Une gouvernance impliquant l'État, le Conseil Départemental et les chambres consulaires a été mise en place pour suivre la réalisation de ces propositions. Cette gouvernance s'organise au sein d'un comité technique « L'eau de l'Ain » (COTECH) qui se réunit tous les deux mois pour garantir la concrétisation de cette démarche.

Ainsi, pour chaque action, le comité technique réuni à l'été 2023 a identifié des pilotes, lesquels se verront adresser une lettre de mission co-signée par la préfète de l'Ain, le président du Département et les présidents des chambres consulaires.

### Axes stratégiques

L'État, le Conseil Départemental, les collectivités territoriales et les chambres consulaires ont transformé les propositions en actions concrètes, autour de six axes :

- **La mise en œuvre d'une démarche exemplaire par l'État et le Conseil Départemental ;**
- **Le déploiement de mesures liées à la valeur de l'eau ;**
- **La mobilisation des chambres consulaires pour améliorer la gestion de l'eau**
- **L'éducation aux usages de l'eau ;**
- **La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et sur la réutilisation des eaux usées ;**
- **La mise en place d'une gestion territorialisée de l'eau.**